

Itinéraire 1 : Peuplements de piémont

Q. Ligneau

Belledonne

PEUPELEMENTS CONCERNES :

Les peuplements à majorité feuillus (châtaigniers et autres) et mixtes parsemés d'épicéas des collines de Belledonne





ISSUE DE L'ITINERAIRE SYLVICOLE :

Peuplements mixtes en gestion irrégulière

Janvier 2021

OBJECTIFS :




Acquérir et maintenir une gestion irrégulière, et diversifier les essences par renouvellement naturel :

-  Mixer les essences et laisser des arbres morts pour une meilleure résilience et plus de biodiversité
-  Obtenir une structure irrégulière à l'échelle de plusieurs parcelles, pour améliorer l'aspect paysager
-  Valoriser les tiges d'avenir, notamment de feuillus
-  Renouveler les peuplements qui assurent un rôle de protection

TRAVAUX ELIGIBLES

Travaux éligibles	Plafonds de dépenses éligibles
Diagnostic sylvicole	100 €
Panneau pédagogique	20 €/unité
Désignation	300 €
Coupe d'irrégularisation : Récolte (25% du volume sur pied) de bois murs ou de perches dans le taillis, amenant suffisamment de lumière au sol pour la régénération	Participation jusqu'à 1000 €/ha travaillé, pour couvrir un déficit d'exploitation
Régénération naturelle et complément de régénération : Se référer à la liste MFR (ex : chêne sessile, cormier, érables)	5000€/ha regarni
Dégagement, nettoyage, dépressage	2000€/ha travaillé
Désignation/Détourage	500€ désignation et 1000€ détourage /ha travaillé



-  Périmètre de projet de Parc
-  Forêt fermée de feuillus
-  Forêt fermée mixte



Taille de formation	1000€/ha travaillé
Enlèvement des protections contre le gibier	5000€/ha travaillé

Le montant d'aide par bénéficiaire Sylv'ACCTES ne peut pas dépasser 10 000€/an

TAUX D'AIDE sur le montant des travaux HT

70% en forêt privée - 50% en forêt publique

PRECONISATIONS TECHNIQUES DE GESTION :

- **Diagnostic sylvicole préalable** : Ce diagnostic est obligatoire, permettant d'inventorier la ressource. L'inventaire forestier, réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, rassemble les éléments suivants : station, accessibilité, habitats à enjeux et zonages environnementaux, objectifs sylvicoles généraux, mesures dendrométriques et essences. Il faudra ajouter à cela une **appréciation de l'impact du changement climatique**, suivie des **préconisations** pour la bonne atteinte de l'objectif sylvicole par zone d'étude homogène.
- **Désignation** : L'opération de sélection des tiges, ou de martelage en forêt publique, doit être réalisée par un gestionnaire forestier agréé, comme une coopérative.
- **En zone humide, ou de forte pente** : préconisation de la coupe à câble, financée jusqu'à 1000€/ha pour couvrir un déficit
- Pas de récolte des **rémanents** : après une coupe, les branches restent en forêt.

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

- Conserver **2 arbres morts ou sénescents par hectare**, pour favoriser le développement de la biodiversité associée aux stades matures des arbres et du bois.
- Pour favoriser le développement d'une diversité spécifique associée à des micro-habitats, conserver **2 arbres par hectare** de l'une ou l'autre de ces catégories :
 - o **de fort diamètre,**
 - o **vieux,**
 - o **à cavités**

